

nent pas formellement sa généalogie, elles nous la donnent cependant de fait, car elle était aussi, comme son époux, de la tribu de Juda et de la race de David ¹.

« Quod vero Joseph potius quam Mariæ nativitas recensetur, nihil refert; eadem enim est totius tribus atque una cognatio. » S. Hilaire, *In Matth.*, I, 1, t. IX, col. 919.

¹ Cf. Luc, I, 27; II, 4. Voir A.-C. Hervey, *Genealogies of our Lord Jesus Christ*, in-8°, Cambridge, 1853. — Strauss fait, de plus, contre les deux généalogies, une objection qui n'a aucune portée. « De David à Joseph, Luc compte quarante et une générations, et Matthieu seulement vingt-six, » dit-il (Voir plus haut, p. 366). Il est certain que dans un intervalle d'environ mille ans qui s'écoula de David à Jésus-Christ, le nombre des générations dans deux branches collatérales peut être sensiblement différent. De plus, on ne doit pas oublier que saint Matthieu a omis à dessein certains noms avant la captivité et qu'il a pu faire de même après la captivité, pour avoir trois groupes de quatorze membres chacun. Voir t. III, p. 476-477.

SECTION III.

LES MIRACLES DES ÉVANGILES.

Notre-Seigneur, pendant sa vie mortelle, a opéré de nombreux miracles, qui nous sont racontés dans les Évangiles. Comme la critique rationaliste rejette le surnaturel, elle refuse *a priori* de les admettre. Strauss pose ce principe dans l'Introduction de sa *Vie de Jésus* :

Un récit n'est pas historique, ce qui est raconté n'est pas arrivé de la manière qu'on le raconte, quand les événements relatés sont incompatibles avec les lois connues et universelles qui règlent la marche des événements. La première de ces lois, conforme aussi bien à de justes idées philosophiques qu'à toute expérience digne de foi, c'est que la cause absolue n'intervient jamais, par des actes exceptionnels, dans l'enchaînement des causes secondes, et qu'elle ne se manifeste que par la production de la trame infinie des causes finies et de leurs actions réciproques. Par conséquent, toutes les fois qu'un récit nous rapporte un phénomène ou un événement, en exprimant d'une manière formelle ou en donnant à entendre que le phénomène a été produit immédiatement par Dieu même, — voix célestes, apparitions divines, etc., — ou par des individus humains qui tiennent de lui un pouvoir surnaturel, — miracles, prophéties, — nous ne pouvons y

reconnaitre une relation historique. Et comme l'intervention d'êtres appartenant à un monde spirituel supérieur, ou repose sur des narrations sans garantie, ou est inconciliable avec de justes idées, il est impossible d'accepter comme de l'histoire ce qui est raconté des apparitions et des actes d'anges ou de démons¹.

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet ouvrage², l'existence des miracles particuliers ne saurait être discutée ici en détail, parce que les rationalistes les rejettent pour des raisons philosophiques et non pour des raisons de critique. Ils prétendent que Dieu, — si toutefois ils admettent son existence, — ne peut produire aucun effet qui soit en dehors des lois générales; nous avons montré, au contraire, que Dieu est libre dans ses actes et que par conséquent il peut modifier, quand il lui plaît, le cours ordinaire de la nature et faire des exceptions aux lois qu'il a posées lui-même. Les miracles sont donc possibles et dès lors qu'ils sont constatés dans des livres authentiques et dignes de foi comme les Évangiles, nous n'avons aucun motif de les rejeter.

C'est la seule réponse qui doit être faite aux objections de Strauss et de ses émules. Mais il y a, dans les récits évangéliques, une catégorie de miracles qu'il est nécessaire d'examiner à part, parce qu'elle est considérée aujourd'hui, par une certaine classe de savants, comme ayant usurpé à tort le nom de miracles : c'est la guérison des possédés du démon.

¹ D. Strauss, *Vie de Jésus*, trad. Littré, 1864, t. I, p. 110.

² Voir t. I, p. 66 et suiv.

CHAPITRE PREMIER.

ATTAQUES DES INCRÉDULES CONTRE LES POSSESSIONS DÉMONIAQUES.

Il est souvent question de possédés dans les trois premiers Évangiles : saint Matthieu, saint Marc et saint Luc nous racontent que le Sauveur a guéri un grand nombre de ces malheureux. Aujourd'hui¹, la réalité et même la possibilité des possessions démoniaques sont niées en principe par les rationalistes et, au dire de certains médecins incrédules, les malades que l'Évangile appelle démoniaques et possédés n'étaient que des névropathes. Les détails que nous lisons dans le Nouveau Testament suffisent, disent-ils, pour établir que ces prétendues possessions étaient simplement la folie ou la paralysie. Or ces maladies peuvent être guéries par l'exaltation de l'imagination, car il est constaté par des expériences nombreuses et concluantes que l'imagination guérit quelquefois les névropathes, lorsqu'ils s'exaltent de manière à donner à leurs nerfs une secousse vive et soudaine. Voici ce que dit un docteur de cette école :

¹ Nous avons vu au t. II, p. 159, que Thomas Chubb avait nié les possessions démoniaques. Voir aussi *ibid.*, p. 397-398.

Aujourd'hui la science... a vu que toutes ces prétendues possessions démoniaques étaient toujours accompagnées de tremblements, de convulsions, de raideurs tétaniques, de troubles dans les sens, de perversion de la sensibilité, de paralysie; que tous les traits de ce tableau étaient du domaine du médecin. Ces démons et ces esprits qui ne pouvaient intervenir que par l'intermédiaire des nerfs, sont devenus de simples maladies nerveuses, et l'école de la Salpêtrière, dirigée avec tant de talent par M. Charcot, a montré que cette maladie spéciale était l'hystéro-épilepsie, observée de nos jours¹.

Un philosophe, M. Paul Janet, dit à son tour :

La paralysie spontanée, lorsqu'elle est purement nerveuse, peut se guérir par voie de suggestion. Il est à ma connaissance personnelle qu'une jeune fille de quatorze ans, atteinte de paralysie depuis plus d'un mois, a été guérie en un instant par le docteur Charcot à l'aide d'une intimation soudaine. Il la fit sortir de force du lit, où elle était immobile, et l'ayant placée sur ses pieds, il lui dit : *Marchez!* et elle marcha. C'est un exemple de guérison miraculeuse, qui en explique beaucoup d'autres².

M. de Rochas, après avoir rapporté ce fait dans une étude sur *L'état de crédulité*, ajoute : « Comparer avec l'Évangile, » et il cite le passage de saint Marc³ qui ra-

¹ G. Daremberg, *L'œuvre médicale de M. Littré*, dans la *Revue des deux mondes*, 1^{er} août 1882, p. 663.

² P. Janet, *De la suggestion dans l'état d'hypnotisme*, dans la *Revue politique et littéraire*, 2 août 1884, p. 131.

³ Marc, v, 39-42.

conte la résurrection de la fille de Jaire¹. La ressemblance entre les faits évangéliques et les faits observés à la Salpêtrière a paru si complète qu'une espèce de contorsion observée dans les attaques d'hystérie a été appelée par M. Charcot « démoniaque². »

Nous allons examiner ce que l'on doit penser de ces rapprochements. Voyons d'abord ce que l'Écriture nous apprend sur les démons et les possessions; nous comparerons ensuite les possédés des Évangiles aux malades étudiés de nos jours par les médecins de la Salpêtrière.

¹ A. de Rochas, *L'état de crédulité*, dans la *Revue scientifique*, 12 février 1887, p. 213.

² P. Richer, *Études cliniques sur la grande hystérie ou hystéro-épilepsie*, 2^e édit., grand in-8°, Paris, 1885, p. 195.